

# Ordonnance de prévention



## VOUS ÊTES... AGENT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS

### PRINCIPAUX RISQUES

- **MANUTENTION, POSTURES PÉNIBLES ET GESTES RÉPÉTITIFS** : douleurs du cou, du dos, des genoux, des chevilles, des épaules, des coudes, des poignets et des mains : risque de troubles musculo-squelettiques.
- **PRODUITS CHIMIQUES (produits phytosanitaires, huiles, carburants, fumées de brûlage, gaz d'échappement, ciment...)** : rhinite, asthme, eczéma, irritations de la peau et des voies respiratoires, atteintes du foie, des reins, des poumons et du système nerveux.
- **RISQUES ALLERGIQUES (contact avec certains végétaux, piqûres d'insectes)** : eczéma, asthme, rhinite, irritation cutanée et oculaire, œdème de Quincke.
- **RISQUES INFECTIEUX** : piqûres d'insectes et de végétaux. Morsures. Contact avec la terre ou l'eau stagnante.
- **BRUIT (OUTILS ET ENGIN DE MOTOCULTURE)** : fatigue, perte auditive.
- **VIBRATIONS (tondeuses, taille-haies, motobineuses...)** : douleurs des mains, des poignets, des coudes et du dos.
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL** : coupure, sectionnement de membres, chutes, entraînement des doigts, de la chevelure, des vêtements par des systèmes en mouvement, entorse, fracture, lumbago, projection, accident avec exposition au sang (seringues usagées), électrisation, accident de la route, risque d'agression.
- **FORTES CHALEURS, EXPOSITION SOLAIRE RÉPÉTÉE** : malaise, coup de soleil, cancer de la peau.
- **EXPOSITION AUX INTEMPÉRIES**

### QUELQUES CONSEILS

#### ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

- > Utilisez les aides mises à disposition par l'employeur (brouettes, diables, pinces à déchets, rampes de déchargement...).
- > Pour soulever, rapprochez-vous au maximum de la charge, dos droit, genoux légèrement fléchis.
- > Évitez au maximum de porter à bout de bras.
- > Portez à 2 les charges de plus de 25 kg (idéalement, 15kg).
- > Limitez au maximum les positions agenouillées et/ou accroupies prolongées et/ou répétées. Portez des pantalons à protection intégrée.
- > Alternez les postures si possible.
- > Utilisez des outils et engins en bon état de fonctionnement, entretenus et appropriés à la tâche.



Ce qu'il faut faire

- > Demandez à bénéficier d'une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

#### PROTÉGEZ-VOUS DES RISQUES CHIMIQUES

- > Prenez connaissance des pictogrammes et des informations figurant sur les emballages des produits.
- > Respectez les protocoles d'utilisation établis.
- > Si un transvasement est indispensable, utilisez des contenants adaptés et ré-étiquetés. Protégez les yeux et le visage.
- > La manipulation des produits phytosanitaires nécessite des équipements de protection particuliers (combinaison, gants, masques et lunettes adaptés).
- > Respectez les règles d'hygiène élémentaires : ne buvez pas, ne mangez pas, ne fumez pas à votre poste de travail. Lavez-vous régulièrement les mains (jamais avec de l'essence).

# AST<sup>67</sup>

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

[www.ast67.org](http://www.ast67.org) • 3 rue de Sarrelouis - 67080 Strasbourg • [prevention@ast67.org](mailto:prevention@ast67.org)

• tél. 03 88 32 18 67 • mai 2018 © tous droits réservés

# Ordonnance de prévention



## QUELQUES CONSEILS (suite)

### PROTÉGEZ-VOUS DES RISQUES INFECTIEUX

- › Dans les zones à tiques, portez des vêtements longs et couvrants. Utilisez un produit répulsif. Vérifiez l'absence de tiques lors de votre douche quotidienne. En cas de présence, retirez la tique avec un tire-tique (n'utilisez pas d'éther), désinfectez et surveillez la peau (en cas d'apparition d'une rougeur, consultez rapidement un médecin généraliste).
- › Nettoyez et désinfectez rapidement toute blessure.
- › En cas de blessure accidentelle (seringues souillées...), consultez immédiatement un médecin.
- › Discutez de la mise à jour de vos vaccinations avec votre médecin du travail.

### PRÉVENEZ LES ACCIDENTS

- › Respectez les consignes fournies par votre employeur.
- › Lorsque vous conduisez, respectez le Code de la Route : restez vigilant, ne téléphonez pas, quel que soit le dispositif utilisé. Ne consommez pas d'alcool, ni de substances illicites.
- › Portez les équipements de protection fournis par votre employeur : chaussures de sécurité, vêtements de travail, gants, protecteurs auditifs, lunettes ou visières. Des équipements spécifiques sont indispensables pour les activités de tronçonnage et de débroussaillage.
- › En cas de chantier à proximité de la circulation, balisez la zone et portez des vêtements haute visibilité.
- › Maintenez l'environnement de travail rangé.

- › Pour l'élagage, travaillez en sécurité (nacelle, harnais, formation...) : voir Fiche Conseil Express « Le travail en hauteur ».
- › Soyez vigilant par rapport à la présence de lignes électriques aériennes.
- › Signalez immédiatement à votre employeur tout matériel défectueux.

### PROTÉGEZ-VOUS DE LA CHALEUR ET DU SOLEIL

- › Ne travaillez pas torse nu, portez des vêtements de protection (T-shirt, casquette...), des lunettes anti-UV et mettez de la crème solaire haute protection sur les parties découvertes du corps.
- › Travaillez dès que possible à l'ombre.
- › Buvez régulièrement de l'eau (1,5 à 2 litres par jour).

☞ **Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.**

## EN SAVOIR +

[www.ast67.org](http://www.ast67.org)

- › Fiches conseils express AST67 : 'Travail en hauteur', 'Travail par fortes chaleurs', 'Travail au soleil', 'Travail au froid' et 'Port de charges lourdes'

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

# AST<sup>67</sup>

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

[www.ast67.org](http://www.ast67.org) • 3 rue de Sarrelouis - 67080 Strasbourg • [prevention@ast67.org](mailto:prevention@ast67.org)  
• tél. 03 88 32 18 67 • juillet 2018 © tous droits réservés